



Plougonver, le 31 août 2021

CIRCULAIRE DE RENTREE

L'heure de la rentrée a sonné ! Céline, Nathalie, Caroline et Laurie se joignent à moi pour souhaiter à votre/vos enfant(s) une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

Avant toute chose, un grand merci à celles et ceux qui nous ont aidées en ce début d'année, à préparer les locaux et les abords de l'école pour accueillir nos élèves dans les meilleures conditions.

Pour les nouvelles familles que nous accueillons en ce début d'année, quelques mots de présentation : l'école du Sacré Cœur est un établissement catholique d'enseignement sous contrat avec l'état, qui fonde son action sur les directives officielles de l'Education Nationale ainsi que sur les valeurs de l'Eglise Catholique. Les associations :

L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) : association loi 1901 qui regroupe des personnes bénévoles (parents, anciens parents) choisies en fonction de leurs compétences. Il dispose de statuts déposés en préfecture et se réunit en assemblée générale une fois dans l'année. Il assure la gestion financière de l'école. Il est l'employeur du personnel non-enseignant qu'il rémunère.

Présidente : Mme Nathalie Collichet

L'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) : association loi 1901 qui rassemble les parents d'un même établissement. Elle a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation de l'ensemble des parents d'élèves. C'est l'APEL qui organise les manifestations de l'année (ventes, repas...).

Coprésidentes : Mme Juliette Orvan et Mme Aline Van Deventer

Voici quelques renseignements utiles à garder en mémoire tout au long de cette année :

Equipe enseignante : Elle se compose de deux enseignantes : Céline Ollier en CE/CM et Christelle Le Troadec en maternelle/CP, et d'une aide-maternelle : Nathalie Thoraval qui est actuellement en congé de maternité, c'est Caroline Lucas qui la remplacera jusqu'en février. Laurie Coadalen est nommée à temps plein cette année en tant qu'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) en contrat de droit public.

Horaires : Ils sont inchangés :

8h45 - 12h le matin et l'après-midi **13h30 - 16h30** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Les enfants sont accueillis **à partir de 8h30** le matin (garderie possible à partir de 7h45, plus tôt sur demande auprès de la Mairie) et accompagnés en garderie le soir à 16h45 pour les enfants dont les parents ne seraient pas venus les chercher à cet horaire. Les enfants qui rentrent manger à midi à la maison sont accueillis de retour à l'école **à partir de 13h20**. **Les parents veilleront à respecter ces horaires d'entrée et de sortie.**

Sortie : Les enfants ne peuvent quitter l'établissement avec un adulte non déclaré sur l'autorisation de sortie remplie en début d'année. En cas de changement occasionnel, merci de remplir une fiche d'autorisation (document transmis par mail et distribué dans les cahiers de liaison). Si un imprévu se présente dans la journée, laisser impérativement un message sur le répondeur de l'école.

Scolarité : La contribution des familles, fixée lors de l'assemblée générale de l'OGEC chaque année, s'élève à **22€** par enfant et par mois (11€ pour le 3^{ème} enfant). Les notes de fournitures sont distribuées fin septembre, en décembre, mars et juin.

Cantine : Les enfants peuvent prendre leur repas au restaurant municipal. Le prix du repas, identique pour tous les enfants, est fixé à **2,30 €**, pas de serviette à apporter. Il est demandé à chaque famille de signaler à la mairie les absences prévues afin d'être le plus précis possible dans les commandes. C'est Caroline qui assure le service de cantine pour les enfants de maternelle, ainsi que la surveillance des enfants des deux classes entre 12h et 13h20. Les enfants sont encadrés par Caroline et une enseignante sur le trajet école - cantine. Pour toute absence signalée avant 9h, le repas de midi n'est pas compté.

Garderie : Une garderie municipale est proposée à chaque famille, dans les locaux de la cantine, les horaires sont les suivants : de **7h45** (plus tôt sur demande auprès de la Mairie) à **8h45** et de **16h45** à **18h30**. Il est **indispensable** d'inscrire son ou ses enfant(s) par le biais du lien envoyé par mail aux familles par la mairie.

Les documents transmis par la Mairie sont à compléter **obligatoirement pour chaque enfant**, au cas où il aurait à fréquenter les services périscolaires au cours de l'année.

Les tarifs sont les suivants : **0,50 € l'heure, 0,50 € le goûter.**

Assiduité scolaire : En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants âgés de **3 à 16 ans**. Pour bénéficier de cette instruction, les enfants inscrits dans un établissement scolaire sont tenus d'y être présents. Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents doivent **sans délai** faire connaître au chef d'établissement les motifs de cette absence (cf : document « Billet d'absence » à compléter en cas de besoin). Pour chaque élève non assidu, un dossier individuel d'absence est ouvert pour la durée de l'année scolaire, il comprend le relevé des absences, leurs motifs, les retards, ainsi que l'ensemble des mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus. Si les actions entreprises n'ont pas porté leurs fruits, le chef d'établissement transmet le dossier à l'inspecteur d'académie qui intervient directement auprès des responsables de l'enfant.

Pour les enfants de 3 ans, des dérogations sont possibles concernant les après-midi (prise en compte du temps de sieste). Les familles souhaitant récupérer leurs enfants de petite section l'après-midi doivent en faire une demande écrite adressée au chef d'établissement qui devra valider la demande.

Hygiène : Les enfants apporteront dès que possible deux doses de savon liquide pour le lavage des mains ainsi qu'un lot d'une dizaine de paquets de mouchoirs en papier (veiller quand même à ce que chacun ait son **paquet de mouchoirs dans sa poche** pour utilisation hors de la classe). Une nouvelle demande pourra être faite en cours d'année si nécessaire.

Parasites : Aucun enfant n'est à l'abri des poux. Par conséquent, soyez vigilants, surveillez la tête de vos enfants et prévenez-nous.

Assurance : Les enfants sont couverts par l'assurance de l'école, la Mutuelle Saint Christophe, il est inutile d'apporter une attestation de votre assurance. Vous avez la possibilité de télécharger, imprimer des attestations d'assurance sur le site www.saint-christophe-assurances.fr, vous pouvez également prendre connaissance des informations contractuelles à partir de l'espace Parents, rubrique informations pratiques.

Matériel : Les livres fournis par l'école doivent être couverts correctement, les cahiers, protège-cahiers sont fournis par l'école, leur coût est répercuté sur les notes de fournitures.

Télévision : Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable. Trop d'enfants arrivent fatigués ou en retard le matin.

Petit déjeuner : Les parents doivent veiller à ce que les enfants prennent **un copieux petit déjeuner**.

Activités : La municipalité met à la disposition de l'école ses équipements culturels, sportifs et ludiques. Le montant de l'abonnement à la bibliothèque, **6 €** par famille, sera facturé à la fin du 1er trimestre.

Vacances : Je vous transmets à nouveau le calendrier des vacances pour l'année scolaire, gardez-le précieusement tout au long de l'année !

Café de la rentrée : Comme l'année dernière, un café vous sera proposé sur la cour jeudi à partir de 8h30. Prévoir un masque pour les adultes, du gel hydroalcoolique sera à votre disposition à l'entrée. Les enfants et les adultes ne rentreront pas dans les classes sur ce temps. Nous comptons sur chacun et chacune pour respecter la distanciation et les gestes barrière afin que ce moment de retrouvailles se passe dans les meilleures conditions. Et bien sûr, n'oubliez pas le sourire derrière le masque !

Nous aurons sans aucun doute à nous adapter, à nouveau, aux différentes situations qui vont se présenter tout au long de l'année, il faudra faire preuve de souplesse. Toutes les informations nécessaires vous seront transmises, je compte sur votre compréhension et votre solidarité pour qu'ensemble nous vivions une année scolaire la plus sereine possible.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me contacter !

Belle rentrée à tous !

*Christelle Le Troadec
Chef d'établissement*